

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 08 octobre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le huit octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le deux octobre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°3 : 32

Du point n°3 au point n°32 : 34

A partir du point n°33 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point n°1 au point n° 32 : 6

A partir du point n° 33 : 5

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°3 : 38

Du point n°3 au point n°32 : 40

A partir du point n°33 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVARQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°4), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°4), Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°32), Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donnée à Mme BEURAERT Martine
M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique jusqu'au point n°32
M.DEHAENE Michel, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothee
M.DELABRE Aimé, pouvoir donné à M.VANECLOO Serge
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.MORVAN Hervé

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe, jusqu'au point n°3
M.BROUTEELE Philippe, à partir du point n°33
Mme DE SWARTE Marie-Dominique, jusqu'au point n°3
Mme DEBAISIEUX Nathalie
Mme DERONNE Véronique, à partir du point n°33
M.FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe

Délibération n°2024D204 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention à la création / reprise – SARL Maxivis sur la commune de Laventie.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération n°2023D194 du 19 décembre 2023 actant la refonte des aides financières destinées à la création ou reprise et développement des TPE et PME sur le territoire de la CCFL ;
 Vu l'accord du Conseil Régional n°2024.00151 en date du 8 février 2024 accordant la refonte des aides CCFL ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL MAXIVIS, créée le 13 mai 2024. Cette société, dirigée par Monsieur Maxime LEROY, est spécialisée dans le négoce et la réalisation de visserie, boulonnerie et se situe 13A Rue du bois à Laventie.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	186 000€	232 500€	290 625€
Rémunération du dirigeant	0€*	10 800€	27 600€
Charges sociales du dirigeant	1 500€	4 860€	12 420€
Capacité d'autofinancement	27 511€	26 515€	20 419€
Remboursement d'emprunt	761€	666€	489€
Capacité d'autofinance nette	26 750€	25 849€	19 930€

* Le dirigeant touche l'ARE

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'équipement et l'agencement du local :

	Montant HT
Armoires, chaises, fauteuil de bureau, chariot – Buro Conseils	640.00€
Balance compteuse de précision – Balance Milliot	248.00€
Moniteur PC Philips – Electro Depot	158.29€
Eléments de rayonnage - MHP	750.00€
Imprimante, ordinateur portable – it2i	970.00€
Iphone - Orange	282.50€
Outils, balais, conteneurs poubelles – Brico Dépôt	282.44€
Création identité visuelle – Atelier d'Ax	500.00€
Monture, caoutchouc Printy – Imprimerie Briqueteur	30.86€
Transpalette peseur – Diffort Diffusion	650.17€
Poinçons de marquage - RMGI	372.75€
TOTAL	4 885.01€

L'aide de la CCFL a été fixée à 30 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle) plafonnée à 25 000€ d'investissements.

Avec un capital de 10 000€, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi-fonds propres. La subvention CCFL pourrait être au maximum de 1 465,51€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 1 465,51€ maximum à la SARL MAXIVIS
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL MAXIVIS et tout document relatif à ce dossier.

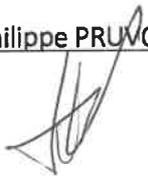
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 08 octobre 2024,
Pour extrait conforme au registre,

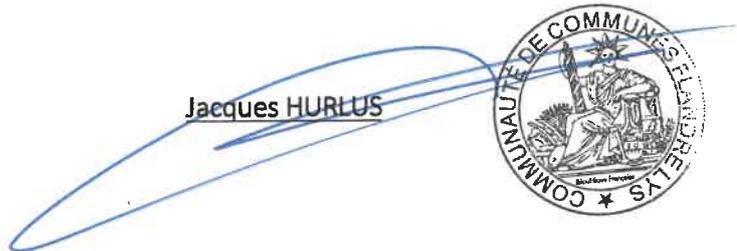
Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe PRUVOST



Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

14/10/2024 

ID : 059-245900758-20241008-2024D204-DE